



Bayonne, le 10 septembre 2018

Compte rendu Comité Technique 6 septembre 2018

RAPPEL : Le Comité technique s'est déroulé le jeudi 6 septembre au Pôle Nive Adour.

Dans l'ordre du jour 3 questions portaient sur l'harmonisation des pratiques salariales.

Nous vous proposons un compte rendu factuel des débats.

Régime indemnitaire – RIFSEEP

Sur ce sujet les organisations syndicales ont noté les propositions de l'exécutif.

Les syndicats LAB et CFDT ont acté le fait que des améliorations du pouvoir d'achat de certains agents vont être effectives à compter du 1^{er} janvier 2019.

Il faut quand même savoir que nous partions de très loin en la matière pour certains collègues de Catégories C ou B. Que les régimes indemnitaires de certains collègues sur certains pôles sont à l'heure actuelle de l'ordre du symbolique.

À ce jour la CFDT et LAB **actent les augmentations proposées par l'administration pour l'année 2019.**

Cependant **un point de désaccord important** subsiste à savoir l'alignement des montants du RIFSEEP sur les meilleurs taux en présence à la CAPB. **L'harmonisation vers le haut** n'est pas pour l'instant inscrite dans les projets de l'exécutif. Sur ce point la CFDT et LAB demandent la réouverture des négociations pour inscrire dès 2019 une augmentation répartie sur plusieurs exercices budgétaires du RIFSEEP. Il n'est pas concevable d'attendre 2021.

Pour les organisations syndicales représentatives des personnels, il n'est pas possible, ni entendable, que dans un même métier deux agents aient des régimes indemnitaires/RIFSEEP différents.

Sur la prime de l'article 111 (400 euros Pôle ex ACBA et 1300 euros pour le Pôle Soule-Xiberoa), il nous a été confirmé que les agents la touchant dans le cadre des droits acquis individuellement continueraient à la percevoir avec un lissage sur l'année. Pour les autres agents, elle vient impacter le plancher bas du calcul des primes en rehaussant de facto le plancher bas du RIFSEEP.

Aménagement du temps de travail

Les représentants des personnels ont pointé lors de la séance un élément majeur de crispation, à savoir le **passage aux 35 heures des agents d'exploitation au sein des services de la CAPB.**

Le chantier important en matière de CHSCT de la pénibilité (seul moyen de déroger aux 1607 heures) a été aussi porté aux débats.

Nous avons demandé **des garanties sur l'ouverture de la pénibilité** à d'autres métiers que ceux actuellement concernés par cette incidence.

Durant la séquence, les 3 organisations syndicales ont demandé que la rédaction de la note de synthèse fournie aux OS le 19 juillet soit modifiée, notamment le passage aux 35 heures derechef des services d'exploitation.

Aussi la note de synthèse du 19 juillet a été retouchée et sera représentée ainsi modifiée lors du Comité Technique du 18 septembre.

À la lecture de la note de synthèse, **il est donc entendu** que le chantier de la mise en place **des accords d'aménagements du temps de travail au sein des services** se fera en tenant compte des nécessités de service, par Direction Générale Adjointe, par service, avec les agents.

Nous demanderons au C.T du 18 septembre **qu'une démarche de participation des agents** soit portée par le service des ressources humaines, afin d'analyser les souhaits des agents en relation avec les nécessités de services.

Que les Heures supplémentaires ne soient plus un curseur permanent et que le calcul réel des temps travaillés rentre dans le cadrage du futur règlement d'ARTT.

Sur ce point il faudra avoir une vigilance collective sur les principes de mise en place des procédures de concertation que nous appelons de nos vœux.

Le chantier d'aménagement du temps de travail doit aboutir à une mise en place **au 1er janvier 2020.**

Pour votre info, lors du Comité Technique du 6 septembre **une délégation de collègues** était présente (sur leurs temps de congés faut-il le préciser) pour soutenir les représentants du personnel-e-s siégeant en CT.

Nos collègues ont pu échanger en fin de réunion directement avec les élu-e-s présent-e-s ainsi qu'avec M Martino (Nouveau DGS présent).

Les agents ont démontré, via leur présence durant le CT, l'attachement qu'ont nos collègues à leurs aménagements du temps de travail actuels.

Action sociale

De même sur ce point, **les 3 Organisations Syndicales** ont convenu qu'un effort a été fait par la collectivité. Cependant le chantier n'est pas abouti.

Les représentants du personnel se sont fait repréciser que le chantier de création d'un Comité des œuvres sociales géré par le personnel n'était pas une cause perdue.

Les élus de la CFDT ont apporté des éléments supplémentaires lors de la séance aidant à cadrer les contours du projet porté par les représentants du personnel.

Les éléments de financement restent à négocier et notamment le pourcentage qui devra tenir compte des premières propositions de l'exécutif qui nous vous le rappelons est de 200 000 € (soit 0.45 % de la masse salariale).

Un nouveau Comité Technique le mardi 18 septembre

Les syndicats CFDT et LAB **souhaitent continuer le dialogue social** entamé il y a maintenant deux ans.

Les syndicats CFDT et LAB restent vigilants et combatifs sur les 3 sujets évoqués ci-dessus.

L'augmentation du pouvoir d'achat pour les agents de la nouvelle collectivité reste la priorité.

La CFDT et LAB demandent aux agents communautaires de rester vigilant-e-s et mobilisé-e-s sur les 3 questions évoquées ci-avant. De votre intérêt et de votre mobilisation dépendront la suite de nos négociations.

Les agents communautaires ne doivent pas être les variables d'ajustement des politiques publiques validées à Paris par les gouvernements successifs.

Les syndicats CFDT et LAB de la CAPB